



Conseil d'Administration



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Juin 2022 - Juin 2026

Prochaine mandature :

Juin 2026 - Juin 2030



Fréquence des réunions :

4 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon (siège au Mont d'Or)



10 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Daniel MOULIN - MEDEF Isère - Président
- Philippe EVRARD - MEDEF Isère
- Marine COQUAND - MEDEF Savoie
- Bernard GUILHOT - MEDEF Loire
- 2 postes à pourvoir

Suppléants actuels

- Grégoire REBECCHI - MEDEF Drôme-Ardèche
- Olivier BROALY - MEDEF Ain
- Virginie BELLEVILLE DOS SANTOS - MEDEF Lyon-Rhône
- Manon BAILLY - MEDEF Haute-Savoie
- 1 poste à pourvoir



DESCRIPTION

L'UGECAM Rhône-Alpes est un opérateur régional de santé de l'Assurance Maladie, comprenant 13 établissements médico-sociaux, 3 établissements sanitaires et un Institut de Formation. Avec 990 lits et places, il offre des soins, de la rééducation et de l'accompagnement dans 4 départements : Rhône, Isère, Drôme et Savoie.



MISSIONS

Les missions principales du Conseil d'Administration de l'UGECAM sont de :

- ▼ **Définir** les orientations stratégiques des établissements sanitaires et médico-sociaux, en cohérence avec les priorités fixées par les agences régionales de santé et les orientations nationales de la CNAM ;
- ▼ **Superviser** la mise en œuvre des politiques de gestion, en veillant à l'efficacité, à la qualité des prises en charge et à l'adaptation continue de l'offre aux besoins des territoires ;
- ▼ **Garantir** une gouvernance conforme aux règles du service public, en assurant transparence, éthique et respect des obligations réglementaires et conventionnelles ;

Composition

Le Conseil d'Administration de l'Union pour la Gestion des Établissements de Caisses d'Assurance Maladie est composé de 18 membres ayant voix délibérative désignés parmi les membres titulaires ou suppléants des conseils des CPAM et CARSAT, adhérentes à l'union, dont :

- 8 représentants des assurés sociaux (désignés par les organisations syndicales de salariés interprofessionnelles représentatives au plan national (2 CGT ; 2 CGT-FO ; 2 CFDT ; 1 CFTC ; 1CFE-CGC) ;
 - 8 représentants des employeurs (5 Mouvement des Entreprises de France ; 3 CPME ; 1 U2P) ;
 - 2 représentants de la Fédération nationale de la mutualité française ;
- 3 représentants du personnel siègent avec voix consultative.



PROFIL DU MANDATAIRE

- ▼ Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- ▼ Connaître les enjeux et objectifs des politiques de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- ▼ Faire partie d'un Conseil de CPAM ou de CARSAT adhérente à l'Union
- ▼ Être âgé de moins de 66 ans à la date de l'Assemblée Générale de nomination
- ▼ Avoir un casier judiciaire vierge et être à jour de ses cotisations

Les mandataires ne peuvent pas être assesseurs de TASS ou de TCI sauf à renoncer à leurs fonctions dans ces instances.

- ▼ **Suivre et évaluer** la performance économique et sociale des établissements, en intégrant la soutenabilité financière, l'innovation organisationnelle et la responsabilité sociale ;
- ▼ **Assurer** la gestion et la valorisation du patrimoine affecté aux établissements, en veillant à sa pérennité, sa conformité et son adéquation aux missions de soins et d'accompagnement ;
- ▼ **Appuyer** la coopération territoriale en établissant des partenariats avec des acteurs institutionnels et économiques pour renforcer l'ancrage local de l'UGECAM et sa réactivité aux besoins de santé publique.